

En raison de la crise du COVID-19, les informations ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées, notamment celles qui concernent le mode d'enseignement (en présentiel, en distanciel ou sous un format comodal ou hybride).

5 crédits	18.0 h	Q2
-----------	--------	----

Cette unité d'enseignement bisannuelle est dispensée en 2020-2021

Enseignants	Bonbled Nicolas (supplée Verdussen Marc) ;Renders David ;Verdussen Marc ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	La partie du cours relative au Contentieux constitutionnel a pour objet l'étude approfondie des règles et des principes qui régissent les débats devant la juridiction constitutionnelle belge : les normes contrôlées par la Cour d'arbitrage, la notion de " bloc de constitutionnalité ", la composition et le fonctionnement de la Cour, les modes de saisine (recours en annulation et renvoi préjudiciel), la procédure, les effets des arrêts, etc. La partie du cours relative au Contentieux administratif a pour objet d'examiner les modes de prévention et de règlement des conflits auxquels l'Administration est partie. Dans cette perspective, sont notamment examinés la médiation, la transaction et les recours administratifs. Un examen approfondi est également consacré aux contrôles juridictionnels opérés par les cours et tribunaux et la section d'administration du Conseil d'Etat.
Acquis d'apprentissage	<p>À l'issue du cours, l'étudiant doit être capable de : - Manier les techniques de procédure propres aux contentieux de type objectif et disposer d'une connaissance approfondie des modes de prévention et de règlement des conflits auxquels l'Administration est partie ; - Appliquer cette connaissance à des situations pratiques ; - Comprendre les enjeux sous-jacents à une branche procédurale du droit et formuler des observations critiques en rapport avec les solutions préconisées par le droit en vigueur. Les heures de cours correspondent aux séances d'enseignement magistral où sont exposées les articulations et difficultés principales de la matière. Le travail personnel des étudiants à domicile est également favorisé : il est attendu d'eux un certain nombre de lectures préalables (pages de syllabus ou de manuel, textes légaux, autres documents) afin qu'ils puissent assurer par eux-mêmes l'apprentissage de l'ensemble de la matière couverte par le présent cahier des charges.</p> <p>1</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. Examen écrit, le cas échéant en distanciel si les règles sanitaires le requièrent ou le rendent préférable.
Méthodes d'enseignement	En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. Cours largement illustré et dispensé de façon interactive.
Contenu	Pour la partie "contentieux administratif", dispensée par David RENDERS, examen des matières suivantes: - Le contentieux de l'annulation devant le Conseil d'Etat; - Le contentieux de la suspension devant le Conseil d'Etat.
Faculté ou entité en charge:	BUDR

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en droit (horaire décalé)	DRHD2M	5		